

ULCC | CHLC

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU
CANADA**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ÉLABORATION ET LA GESTION DE PROGRAMME
(CCEGP) 2022**

**Présenté par
Peter J. M. Lown, c.r.
CHLC**

**Edmonton (Alberta)
Août 2022**

Le présent document est publié par
la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire à
l'adresse suivante : info@ulcc-chlc.ca

Rapport du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion de programme (CCEGP) 2022

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada Réunion annuelle, août 2022

[1] Ce Comité est responsable des travaux de moyen à long terme de la Conférence. Ses membres possèdent une expérience et des connaissances approfondies à la fois dans le domaine du leadership et des activités de projet de la Conférence.

[2] Je tiens à remercier tous les membres, énumérés à la fin du rapport, qui donnent généreusement leur temps et leur énergie. Nous nous réunissons chaque mois et le Comité atteint un juste équilibre sur le plan de l'expérience géographique et pratique¹.

[3] Les activités annuelles de la Section pénale s'appuient en grande partie sur des résolutions, qui sont généralement en vigueur pendant un an. Pour les projets s'échelonnant sur plus d'un an ou pour ceux menés conjointement avec la Section civile, le Comité fournit les directives nécessaires. Les projets de la Section civile s'échelonnent habituellement sur plusieurs années, et sont par conséquent réalisés sous la supervision du Comité.

[4] Les travaux du Comité sont divisés en trois volets. Premièrement, la sélection des projets découle de l'application de nos critères de sélection et du processus de description des projets, qui met l'accent sur certains éléments. Essentiellement, ce processus comporte une proposition initiale, suivie d'une description plus exhaustive, en fonction de laquelle le Comité peut recommander que la Conférence s'engage à réaliser un projet. Le Comité examine de nombreuses suggestions, mais s'engage à réaliser un projet uniquement lorsqu'il en comprend bien la portée et la demande relative à l'uniformité ou à l'harmonisation. Au besoin, la réalisation d'une étude de faisabilité est confiée à un tiers afin de permettre au Comité de prendre une décision éclairée.

[5] Deuxièmement, le Comité élabore des processus régissant les groupes de travail – taille du groupe, leadership administratif, expertise en la matière et fréquence des réunions. Souvent, le coordonnateur des projets et le président du Comité apportent leur aide aux groupes de travail en ce qui a trait aux processus et aux délibérations.

[6] Enfin, la tâche de mise en œuvre revient au Comité depuis la disparition du Comité de mise en œuvre officiel. Cette démarche est plutôt passive jusqu'à maintenant, mais s'appuie sur les commentaires importants formulés relativement à un projet de loi visant à promouvoir les avantages des propositions législatives.

[7] Le Comité a tenté différentes méthodes pour générer des propositions de projets à l'interne, y compris la formulation de demandes précises et l'imposition de dates limites aux représentants des administrations. En 2021, cette façon de faire a permis d'obtenir une proposition, et en 2022, malgré une demande étayée décrivant la nature des documents à l'appui et de nombreux rappels, aucune proposition n'a été soumise avant la date limite. Une administration a toutefois présenté une brève liste de propositions après la date limite. Remédier à cette inactivité sera un défi constant.

[8] Compte tenu du manque de propositions, en octobre 2021, le Comité a décidé d'effectuer un examen exhaustif de toutes les propositions de projet reçues au cours des cinq ou six dernières années. Cela lui a permis d'obtenir une brève liste de projets plus actuels et précis. Par conséquent, la Section civile compte huit projets en cours et cinq à l'examen. Un projet sur la diffamation en ligne a été mis en suspens pendant l'élaboration de propositions émanant du gouvernement fédéral et la tenue de consultations à ce sujet. Ces propositions ont depuis été retirées et la Conférence doit déterminer quoi faire et à quel moment. Une étude de faisabilité sur les ententes de confidentialité est en cours.

[9] Le Comité a également apporté d'importantes modifications à son processus budgétaire. Cette année, le Comité a adopté un budget continu sur trois ans afin de chiffrer plus précisément le coût total des projets d'ici leur achèvement. L'année en cours est extrapolée à partir de ces projections. Le travail de Kathleen Cunningham et de Clark Dalton en ce qui concerne l'élaboration des nouveaux documents a suscité beaucoup de reconnaissance.

[10] Le Comité aimerait obtenir l'opinion de la section sur deux projets éventuels. La *Uniform Fatal Accidents Act* [loi uniforme sur les accidents mortels] est une loi relativement ancienne qui a été élaborée à une époque où la « responsabilité » était le principal facteur pris en compte dans la réparation. Est-ce qu'il y a un quelconque intérêt pour mettre à jour cette loi compte tenu des régimes d'indemnisation sans égard à la responsabilité en vigueur dans certaines provinces?

[11] Le deuxième projet concerne la possibilité d'avoir recours aux témoignages à distance pour d'autres documents que les testaments, les procurations et les directives en matière de soins de santé. De nombreuses administrations ont instauré temporairement la possibilité de témoigner à distance pendant la pandémie, et la question est de savoir si les témoignages à distance devraient être autorisés de façon plus générale, sans se limiter à certains types de documents.

[12] Au début de l'automne, le Comité effectuera des examens plus approfondis. Le premier concerne les sujets proposés et ceux qui sont ressortis de l'examen des activités de réforme du droit que l'Institut de réforme du droit de l'Alberta a préparé à l'intention du Comité.

[13] Le deuxième concerne la composition du Comité. La continuité est essentielle pour le Comité, mais nous déterminerons si nous avons trouvé le juste équilibre pour mener à bien le mandat du Comité.

[14] C'est un honneur de présider le Comité et de participer à de nombreux projets. Je n'aurais pu y parvenir sans le soutien et l'aide de mon ami et collègue, Clark Dalton, que je tiens particulièrement à remercier.

J'attends nos discussions avec impatience.

Peter J. M. Lown, c.r.
président

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

¹ Voici les membres du CCEGP en 2021-2021 :

Peter J. M. Lown, c.r., président, Edmonton (Alb.); Sarah Dafoe, ministère de la Justice de l'Alberta, Edmonton (Alb.); Russell Getz, retraité, Victoria (C.-B.); Kathleen Cunningham, directrice exécutive intérimaire de la CHLC, Vancouver (C.-B.); Christian Delaquis, directeur exécutif, retraité, année partielle, Winnipeg (Man.); Manon Dostie, ministère de la Justice Canada, Ottawa (Ont.); Kathryn Sabo, ministère de la Justice Canada, Ottawa (Ont.); Valérie Simard, ministère de la Justice Canada, Ottawa (Ont.); Laura Pitcairn, Service des poursuites pénales du Canada, Ottawa (Ont.); Elizabeth Strange, Cabinet du procureur général, Fredericton (N.-B.); Catherine Boily, Chambre des notaires du Québec, Montréal (Qc); Michelle Cumyn, professeure à l'Université Laval (Qc); Laurence Bergeron, ministère de la Justice du Québec, Québec (Qc); Michel Deschamps, McCarthy Tétrault, Montréal (Qc); Darcy McGovern, c.r./Maria Markatos, ministère de la Justice de la Saskatchewan, Regina (Sask.); Christine Badcock, agente de réglementation, Bureau des conseillers législatifs, gouvernement du Yukon (Yn); Kevin B. Westell, associé, Pender Litigation, Vancouver (C.-B.); Clark Dalton, c.r., coordonnateur des projets de la CHLC, Edmonton (Alb.).